

## Forest Protected Areas

### Basic knowledge



**Bienvenue au module sur les aires protégées qui s'adresse aux gestionnaires forestiers et à tous ceux qui veulent en savoir davantage sur la planification et la gestion des aires protégées forestières et leurs objectifs, avantages, gouvernance, défis, limites et potentiel. Le module fournit des informations de base et plus détaillées sur la planification et la gestion des aires protégées forestières, des liens aux outils permettant d'examiner les divers aspects de leur gestion et des études de cas sur la gestion durable de ces aires. L'objectif de ce module est d'aider à comprendre et à utiliser des techniques adaptées de planification et de gestion des aires protégées forestières et à mettre en œuvre la GDF dans ces aires et leurs zones tampons.**



**Bienvenue au module sur les aires protégées qui s'adresse aux gestionnaires forestiers et à tous ceux qui veulent en savoir davantage sur la planification et la gestion des aires protégées**

**forestières et leurs objectifs, avantages, gouvernance, défis, limites et potentiel. Le module fournit des informations de base et plus détaillées sur la planification et la gestion des aires protégées forestières, des liens aux outils permettant d'examiner les divers aspects de leur gestion et des études de cas sur la gestion durable de ces aires. L'objectif de ce module est d'aider à comprendre et à utiliser des techniques adaptées de planification et de gestion des aires protégées forestières et à mettre en œuvre la GDF dans ces aires et leurs zones tampons.**

Bien que les aires protégées existent depuis des siècles sous forme, par exemple, de réserves cynégétiques, réserves de chasse et lieux sacrés, le terme « aire protégée » n'a été utilisé dans son contexte actuel que depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Le premier parc national a été créé aux Etats-Unis d'Amérique dans les années 1870, et le concept moderne d'aire protégée s'est propagé à travers le monde au 20<sup>e</sup> siècle. Les aires protégées du passé avaient des objectifs différents selon la région : en Amérique du Nord et en Europe, les premières aires protégées visaient à préserver les paysages et en Afrique, l'intérêt portait sur les réserves de chasse. Le concept d'aire protégée a continué à évoluer à mesure que changeaient les normes, les attitudes et les valeurs.

Il existe maintenant de nombreux types d'aires protégées dont le niveau de protection varie en fonction de l'environnement légal. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) définit une aire protégée comme : « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré par des moyens juridiques ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature, ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ». Cette définition est reconnue presque universellement, et a été adoptée aux niveaux national aussi bien qu'international. Les aires protégées forestières sont des aires protégées dont une portion importante est boisée.

#### **Avantages et importance des aires protégées forestières**

Autrefois, de nombreux promoteurs de la conservation considéraient que les êtres humains représentaient une menace pour les aires protégées. Les aires protégées forestières étaient avant tout des initiatives publiques gérées par des gouvernements nationaux et sous-nationaux, entretenues et aménagées par le personnel du gouvernement et financées par des allocations annuelles du gouvernement. Toutefois, il est désormais largement reconnu que, pendant des millénaires, les peuples autochtones et les communautés locales ont joué des rôles fondamentaux dans la conservation, grâce à leurs pratiques traditionnelles d'utilisation durable des ressources et leur respect de la nature basé sur la culture. Ces peuples et communautés font un usage diversifié des produits forestiers et des services environnementaux et fournissent des cas exemplaires de GDF à objectifs multiples.

Avec la plus grande prise en compte du rôle des peuples autochtones et des communautés locales, les concepts tels que la création d'un réseau d'aires protégées, la gouvernance, la cogestion, l'utilisation durable, l'efficacité financière et la gestion durable ont évolué pour traduire une vision plus complexe des aires protégées et plus précise des services environnementaux que les aires protégées peuvent rendre.

Bien gérées les aires protégées forestières procurent de nombreux avantages pour le développement social et économique durable. Elles jouent d'importants rôles au niveau du paysage en fournissant un habitat, un abri, des aliments, des matériels génétiques, agissant comme tampons contre les catastrophes et assurant une fourniture stable de nombreux biens et services environnementaux. Elles seront aussi essentielles pour aider les espèces, les populations et les pays à s'adapter au changement climatique. Les aires protégées forestières devraient rester libres d'interventions humaines impropres et continuer ainsi à servir, au fil du temps, de mines naturelles de ressources génétiques forestières, et de biens et services environnementaux.

#### **Aires protégées contribue aux ODD:**

**11** VILLES ET  
COMMUNAUTÉS  
DURABLES



**12** CONSOMMATION  
ET PRODUCTION  
RESPONSABLES



**15** VIE  
TERRESTRE



Aires protégées contribue aux ODD:

## 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



## 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



## 15 VIE TERRESTRE



Bien que les aires protégées existent depuis des siècles sous forme, par exemple, de réserves cynégétiques, réserves de chasse et lieux sacrés, le terme « aire protégée » n'a été utilisé dans son contexte actuel que depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Le premier parc national a été créé aux Etats-Unis d'Amérique dans les années 1870, et le concept moderne d'aire protégée s'est propagé à travers le monde au 20<sup>e</sup> siècle. Les aires protégées du passé avaient des objectifs différents selon la région : en Amérique du Nord et en Europe, les premières aires protégées visaient à préserver les paysages et en Afrique, l'intérêt portait sur les réserves de chasse. Le concept d'aire protégée a continué à évoluer à mesure que changeaient les normes, les attitudes et les valeurs.

Il existe maintenant de nombreux types d'aires protégées dont le niveau de protection varie en fonction de l'environnement légal. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) définit une aire protégée comme : « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré par des moyens juridiques ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature, ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ». Cette définition est reconnue presque universellement, et a été adoptée aux niveaux national aussi bien qu'international. Les aires protégées forestières sont des aires protégées dont une portion importante est boisée.

## **Avantages et importance des aires protégées forestières**

Autrefois, de nombreux promoteurs de la conservation considéraient que les êtres humains représentaient une menace pour les aires protégées. Les aires protégées forestières étaient avant tout des initiatives publiques gérées par des gouvernements nationaux et sous-nationaux, entretenues et aménagées par le personnel du gouvernement et financées par des allocations annuelles du gouvernement. Toutefois, il est désormais largement reconnu que, pendant des millénaires, les peuples autochtones et les communautés locales ont joué des rôles fondamentaux dans la conservation, grâce à leurs pratiques traditionnelles d'utilisation durable des ressources et leur respect de la nature basé sur la culture. Ces peuples et communautés font un usage diversifié des produits forestiers et des services environnementaux et fournissent des cas exemplaires de GDF à objectifs multiples.

Avec la plus grande prise en compte du rôle des peuples autochtones et des communautés locales, les concepts tels que la création d'un réseau d'aires protégées, la gouvernance, la cogestion, l'utilisation durable, l'efficacité financière et la gestion durable ont évolué pour traduire une vision plus complexe des aires protégées et plus précise des services environnementaux que les aires protégées peuvent rendre.

Bien gérées les aires protégées forestières procurent de nombreux avantages pour le développement social et économique durable. Elles jouent d'importants rôles au niveau du paysage en fournissant un habitat, un abri, des aliments, des matériels génétiques, agissant comme tampons contre les catastrophes et assurant une fourniture stable de nombreux biens et services environnementaux. Elles seront aussi essentielles pour aider les espèces, les populations et les pays à s'adapter au changement climatique. Les aires protégées forestières devraient rester libres d'interventions humaines impropres et continuer ainsi à servir, au fil du temps, de mines naturelles de ressources génétiques forestières, et de biens et services environnementaux.

## In more depth

### La planification et la gestion des aires protégées en tant que composantes clés de la GDF

Bien que, dans le passé, de nombreuses aires protégées aient été établies sur une base empirique, les pays se rendent compte de façon croissante de la valeur de la création de systèmes ou de réseaux d'aires protégées qui couvrent la gamme tout entière des écosystèmes et phénomènes naturels exceptionnels d'un pays, et comportent la coopération transnationale dans la protection d'écosystèmes partagés par plusieurs pays. La planification d'un système d'aires protégées devrait identifier les fonctions de celui-ci et lui permettre de les réaliser de façon équilibrée à travers tout le système. Un système d'aires protégées devrait renfermer des échantillons représentatifs de zones écologiques et de paysages naturels, de hotspots de diversité et de rareté, et d'habitats pour des populations viables d'espèces rares, en danger et de grande valeur. Le plan d'un système d'aires protégées devrait énoncer les moyens grâce auxquels un système national viable peut être établi.

Un plan de gestion pour une aire protégée individuelle spécifie l'approche et les objectifs à réaliser dans cette aire. La planification est un élément crucial et, dans certains pays, une exigence juridique pour guider la gestion adéquate des aires protégées.

L'élaboration d'un plan de gestion d'une aire protégée comprend normalement quatre étapes

1. la formulation d'un exposé clair et concis des objectifs;
2. l'élaboration de plans d'action pour atteindre ces objectifs, y compris l'analyse des menaces qui pourraient entraver la mise en œuvre des objectifs;
3. le suivi et l'évaluation systématiques de la performance et de la réalisation ;
4. la prise de mesures nécessaires pour obtenir les résultats escomptés.

Les objectifs et normes de gestion à appliquer peuvent être établis dans les exigences législatives, décisionnelles, statutaires ou autre de l'institution responsable. L'UICN a défini six catégories de gestion pour classer les aires protégées selon leurs objectifs de gestion dans le but d'établir une homogénéité internationale lors de comparaisons d'aires protégées. Les catégories impliquent « une mesure d'intervention humaine qui, dans tous les cas, doit être compatible avec les objectifs de la conservation et de la durabilité ». Bien que chacune des six catégories d'aires protégées ait une série d'options différentes de gestion, elles exigent toutes une planification adaptée de leur gestion.

Les décideurs et les planificateurs des aires protégées s'accordent maintenant pour reconnaître que, outre la conservation de la diversité biologique et culturelle, les aires protégées ont aussi d'importantes fonctions sociales et économiques. C'est pourquoi un grand nombre d'entre elles ont de multiples objectifs, et il est essentiel de tenir compte de la diversité des besoins sociaux, valeurs et structures institutionnelles, ainsi que des opinions (potentiellement conflictuelles) de toutes les parties intéressées. Ces considérations pourraient faire de la préparation d'un plan de gestion une tâche complexe et ambitieuse.

Jusqu'à récemment, la planification de la gestion des aires protégées était généralement réalisée par des planificateurs techniques sans consultation approfondie des parties prenantes ou de prise en compte de leurs intérêts. Étant donné la grande variété des objectifs qui sont désormais reconnus comme étant importants pour les aires protégées, et le manque fréquent de consensus parmi les parties prenantes quant à ces objectifs, rares sont les personnes qui estiment aujourd'hui qu'une approche purement technique de la planification soit suffisante. La plupart des institutions nationales et sous-nationales responsables des aires protégées reconnaissent que l'inclusion de toutes les parties prenantes – en particulier les peuples autochtones, les communautés locales et les groupes d'utilisateurs traditionnels – dans le processus de planification de la gestion est essentielle si l'on veut atteindre un consensus et assurer la participation à la mise en œuvre du plan de gestion.

### La planification et la gestion des aires protégées en tant que composantes clés de la GDF

Bien que, dans le passé, de nombreuses aires protégées aient été établies sur une base empirique, les pays se rendent compte de façon croissante de la valeur de la création de systèmes ou de réseaux d'aires protégées qui couvrent la gamme tout entière des écosystèmes et phénomènes naturels exceptionnels d'un pays, et comportent la coopération transnationale dans la protection d'écosystèmes partagés par plusieurs pays. La planification d'un système d'aires protégées devrait identifier les fonctions de celui-ci et lui permettre de les réaliser de façon équilibrée à travers tout le système. Un système d'aires protégées devrait renfermer des échantillons représentatifs de zones écologiques et de paysages naturels, de hotspots de diversité et de rareté, et d'habitats pour des populations viables d'espèces rares, en danger et de grande valeur. Le plan d'un système d'aires protégées devrait énoncer les moyens grâce auxquels un système national viable peut être établi.

Un plan de gestion pour une aire protégée individuelle spécifie l'approche et les objectifs à réaliser dans cette aire. La planification est un

élément crucial et, dans certains pays, une exigence juridique pour guider la gestion adéquate des aires protégées.

L'élaboration d'un plan de gestion d'une aire protégée comprend normalement quatre étapes

1. la formulation d'un exposé clair et concis des objectifs;
2. l'élaboration de plans d'action pour atteindre ces objectifs, y compris l'analyse des menaces qui pourraient entraver la mise en œuvre des objectifs;
3. le suivi et l'évaluation systématiques de la performance et de la réalisation ;
4. la prise de mesures nécessaires pour obtenir les résultats escomptés.

Les objectifs et normes de gestion à appliquer peuvent être établis dans les exigences législatives, décisionnelles, statutaires ou autre de l'institution responsable. L'UICN a défini six catégories de gestion pour classer les aires protégées selon leurs objectifs de gestion dans le but d'établir une homogénéité internationale lors de comparaisons d'aires protégées. Les catégories impliquent « une mesure d'intervention humaine qui, dans tous les cas, doit être compatible avec les objectifs de la conservation et de la durabilité ». Bien que chacune des six catégories d'aires protégées ait une série d'options différentes de gestion, elles exigent toutes une planification adaptée de leur gestion.

Les décideurs et les planificateurs des aires protégées s'accordent maintenant pour reconnaître que, outre la conservation de la diversité biologique et culturelle, les aires protégées ont aussi d'importantes fonctions sociales et économiques. C'est pourquoi un grand nombre d'entre elles ont de multiples objectifs, et il est essentiel de tenir compte de la diversité des besoins sociaux, valeurs et structures institutionnelles, ainsi que des opinions (potentiellement conflictuelles) de toutes les parties intéressées. Ces considérations pourraient faire de la préparation d'un plan de gestion une tâche complexe et ambitieuse.

Jusqu'à récemment, la planification de la gestion des aires protégées était généralement réalisée par des planificateurs techniques sans consultation approfondie des parties prenantes ou de prise en compte de leurs intérêts. Étant donné la grande variété des objectifs qui sont désormais reconnus comme étant importants pour les aires protégées, et le manque fréquent de consensus parmi les parties prenantes quant à ces objectifs, rares sont les personnes qui estiment aujourd'hui qu'une approche purement technique de la planification soit suffisante. La plupart des institutions nationales et sous-nationales responsables des aires protégées reconnaissent que l'inclusion de toutes les parties prenantes – en particulier les peuples autochtones, les communautés locales et les groupes d'utilisateurs traditionnels – dans le processus de planification de la gestion est essentielle si l'on veut atteindre un consensus et assurer la participation à la mise en œuvre du plan de gestion.

#### ***Catégories de gestion des aires protégées et leur relation avec la GDF***

Chaque pays ou région a sa façon d'identifier et de désigner les aires protégées. C'est pourquoi, il existe de nombreux types différents d'aires protégées. Une série d'organisations internationales et un grand nombre de gouvernements nationaux reconnaissent la typologie de l'UICN des aires protégées comme norme mondiale pour leur définition, et certains pays l'incorporent dans leurs lois. Les catégories de la typologie sont les suivantes :

- Catégorie I Réserve naturelle intégrale: gérée principalement à des fins scientifiques;
- Catégorie Ib Zone de nature sauvage : gérée principalement pour préserver l'état naturel;
- Catégorie II Parc national: gérée principalement pour la protection de l'écosystème et la récréation;
- Catégorie III Monument naturel: géré principalement pour la conservation d'aspects naturels spécifiques;
- Catégorie IV Aire de gestion des habitats ou des espèces: gérée principalement pour la conservation grâce à des interventions de gestion;
- Catégorie V Paysage terrestre ou marin protégé: géré principalement pour la conservation des paysages terrestres ou marins et la récréation
- Catégorie VI Aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles: gérée principalement pour l'utilisation durable des écosystèmes naturels.

La GDF est compatible avec les objectifs des aires protégées dans plusieurs de ces catégories, en particulier les catégories V et VI. Dans toutes les catégories, les activités de gestion devraient engager les communautés locales et être compatibles avec la conservation de la biodiversité.

#### ***Gouvernance des aires protégées forestières pour des objectifs multiples et différents modes de gestion***

La bonne gouvernance des aires protégées est essentielle si l'on veut que la gestion soit efficace et que les objectifs soient réalisés ; elle est souvent fondamentale pour prévenir ou gérer les conflits sociaux et pour promouvoir et maintenir le soutien public. Ces dernières années, la plupart des institutions s'occupant d'aires protégées et de la gestion des forêts ont compris l'importance de reconnaître les droits

des peuples autochtones et des communautés locales ainsi que de partager les coûts et avantages relatifs aux aires protégées.

Cette reconnaissance a permis l'élaboration de divers modèles de gouvernance pour la gestion des aires protégées forestières. Ces modèles tiennent compte de la nécessité d'intégrer les aires protégées dans un cadre de conservation élargi, de la possibilité de renforcer les capacités de gestion à l'aide de partenariats, et de l'importance de la désignation, au sein des paysages, d'un réseau d'aires protégées ayant des régimes et objectifs de gestion différents. Le Programme de travail sur les aires protégées de la Convention sur la diversité biologique souligne que les aires protégées devraient constituer un élément essentiel des stratégies de conservation et être intégrées dans le paysage élargi et les intérêts de la société si l'on veut qu'elles soient une réussite à long terme.

Une vaste gamme de détenteurs de droits et de parties prenantes participent à la gestion des aires protégées (y compris les forêts) tels que les institutions et ministères gouvernementaux à divers niveaux, les autorités élues ou coutumières, les peuples autochtones et communautés locales, les entreprises et les sociétés, les particuliers et organismes sans but lucratif, les organismes internationaux, organisations professionnelles, religieuses et d'éducation, les autorités militaires, fonctionnaires et partis politiques. Le Congrès Mondial des Parcs de 2003 a identifié quatre types principaux de gouvernance d'aires protégées : aires protégées gérées par le gouvernement (gouvernance étatique), aires protégées cogérées (gouvernance partagée) ; aires protégées privées (gouvernance privée) ; et aires conservées par les communautés (gouvernance communautaire).

L'expérience a montré que les facteurs clés d'une bonne gestion des aires protégées sont : un personnel formé, des institutions fortes ; un soutien politique sûr ; un bon cadre juridique et la mise en application des réglementations ; la participation des communautés locales à la planification et à la mise en œuvre de la gestion ; la coordination entre les organisations de gestion ; des plans détaillés de l'utilisation des terres ; des limites clairement tracées et des fonds suffisants.

#### ***Défis que présentent les aires protégées pour la réalisation de la GDF***

Les aires protégées forestières font face à de nombreux défis qui menacent la réalisation des objectifs de leur gestion. Même s'il existe un système de gestion, les aires protégées forestières pourraient être menacées par le braconnage aux dépens de la faune sauvage, la pêche illégale, l'extraction illicite des produits forestiers comme le bois, la déforestation illégale, l'exploitation minière illégale, l'empiètement des établissements humains, la surexploitation touristique et l'expansion des infrastructures, comme les routes et les barrages. Parfois, l'opposition des communautés locales à la création d'aires protégées contribue à leur dégradation ; dans d'autres cas, les gouvernements eux-mêmes ont compromis les aires protégées en permettant des activités extractives.

De nombreuses aires protégées manquent d'un financement durable, d'une gestion efficace et du soutien et de la participation des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que des fonctionnaires responsables des aires protégées. En outre, il pourrait y avoir des lois et droits conflictuels concernant les droits fonciers, l'utilisation des ressources naturelles et l'accès à celles-ci dans les aires protégées. Maintenir l'équilibre entre les mesures de conservation et l'exploitation coutumière est un défi permanent dans de nombreuses aires protégées forestières, et les activités humaines comme le braconnage et les incendies pourraient avoir aussi des effets néfastes graves sur les objectifs de conservation.

Les nouveaux défis et dangers pour les aires protégées forestières comprennent la pollution atmosphérique transfrontalière et le changement climatique. Face aux changements économiques rapides et, dans certains cas, aux recettes publiques déclinantes, les gouvernements sont soumis à une pression croissante pour ouvrir les aires protégées aux industries extractives. En outre, lorsque le système d'aires protégées est insuffisamment développé, on remarque un manque d'intégration des plans d'utilisation des terres et de connectivité des paysages. Cela réduit la capacité d'aires protégées isolées à maintenir un habitat de qualité nécessaire à certaines espèces et diminue leur résilience face au changement climatique.

En 2005, l'Évaluation de l'écosystème pour le millénaire a indiqué que, durant les 50 dernières années, les activités humaines ont transformé les écosystèmes plus rapidement et largement qu'à toute autre période de l'histoire de l'humanité, avec plus de 60 pour cent des écosystèmes de la planète déjà dégradés. Bien qu'ayant généré des gains économiques, ces changements ont eu un coût environnemental conséquent, y compris pour la perte de biodiversité et la dégradation des terres, qui à leur tour ont engendré des dommages économiques, sociaux et culturels. Les communautés tributaires de l'utilisation durable des forêts et des autres ressources naturelles sont particulièrement vulnérables à la dégradation de la biodiversité et de l'écosystème.

Néanmoins, les aires protégées forestières constituent une part importante des efforts de conservation au niveau mondial. Les habitats naturels contribuent fortement à l'atténuation des changements climatiques en emmagasinant et piégeant le carbone dans la végétation et les sols, et en maintenant des services écosystémiques essentiels qui permettent aux sociétés de réagir au changement climatique et à d'autres défis environnementaux et ensuite de s'y accoutumer. La création de nombreuses aires protégées pourrait être justifiée uniquement par leur valeur socioéconomique, pourtant leurs multiples biens et services environnementaux sont largement ignorés dans la comptabilité nationale.



Des investissements conséquents permettant d'étendre et de mieux connecter les systèmes d'aires protégées sont indispensables, de même qu'une gamme élargie de régimes de gouvernance et de gestion. Les systèmes d'aires protégées devraient être conçus de manière à neutraliser la menace du changement climatique, la demande croissante de ressources et leurs changements d'utilisation. Un nouveau programme pour les aires protégées impose la participation d'un large spectre d'acteurs et de détenteurs de droits et plus d'attention pour les paysages gérés par les peuples autochtones, les communautés locales, les propriétaires privés et d'autres acteurs des systèmes d'aires protégées. Il faudrait aussi prêter davantage attention aux façons d'intégrer les aires protégées dans le développement durable, y compris par la promotion d'infrastructures « vertes » comme élément de réponse stratégique au changement climatique. La GDF a un rôle important à jouer en relevant les défis futurs auxquels font face les aires protégées.

Vous trouverez plus de directives et de conseils pour l'établissement et la gestion des aires protégées dans les [Outils](#) et [Cas](#) de ce module

### **Catégories de gestion des aires protégées et leur relation avec la GDF**

Chaque pays ou région a sa façon d'identifier et de désigner les aires protégées. C'est pourquoi, il existe de nombreux types différents d'aires protégées. Une série d'organisations internationales et un grand nombre de gouvernements nationaux reconnaissent la typologie de l'UICN des aires protégées comme norme mondiale pour leur définition, et certains pays l'incorporent dans leurs lois. Les catégories de la typologie sont les suivantes :

- Catégorie I Réserve naturelle intégrale: gérée principalement à des fins scientifiques;
- Catégorie Ib Zone de nature sauvage : gérée principalement pour préserver l'état naturel;
- Catégorie II Parc national: gérée principalement pour la protection de l'écosystème et la récréation;
- Catégorie III Monument naturel: géré principalement pour la conservation d'aspects naturels spécifiques;
- Catégorie IV Aire de gestion des habitats ou des espèces: gérée principalement pour la conservation grâce à des interventions de gestion;
- Catégorie V Paysage terrestre ou marin protégé: géré principalement pour la conservation des paysages terrestres ou marins et la récréation
- Catégorie VI Aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles: gérée principalement pour l'utilisation durable des écosystèmes naturels.

La GDF est compatible avec les objectifs des aires protégées dans plusieurs de ces catégories, en particulier les catégories V et VI. Dans toutes les catégories, les activités de gestion devraient engager les communautés locales et être compatibles avec la conservation de la biodiversité.

### **Gouvernance des aires protégées forestières pour des objectifs multiples et différents modes de gestion**

La bonne gouvernance des aires protégées est essentielle si l'on veut que la gestion soit efficace et que les objectifs soient réalisés ; elle est souvent fondamentale pour prévenir ou gérer les conflits sociaux et pour promouvoir et maintenir le soutien public. Ces dernières années, la plupart des institutions s'occupant d'aires protégées et de la gestion des forêts ont compris l'importance de reconnaître les droits des peuples autochtones et des communautés locales ainsi que de partager les coûts et avantages relatifs aux aires protégées.

Cette reconnaissance a permis l'élaboration de divers modèles de gouvernance pour la gestion des aires protégées forestières. Ces modèles tiennent compte de la nécessité d'intégrer les aires protégées dans un cadre de conservation élargi, de la possibilité de renforcer les capacités de gestion à l'aide de partenariats, et de l'importance de la désignation, au sein des paysages, d'un réseau d'aires protégées ayant des régimes et objectifs de gestion différents. Le Programme de travail sur les aires protégées de la Convention sur la diversité biologique souligne que les aires protégées devraient constituer un élément essentiel des stratégies de conservation et être intégrées dans le paysage élargi et les intérêts de la société si l'on veut qu'elles soient une réussite à long terme.

Une vaste gamme de détenteurs de droits et de parties prenantes participent à la gestion des aires protégées (y compris les forêts) tels que les institutions et ministères gouvernementaux à divers niveaux, les autorités élues ou coutumières, les peuples autochtones et communautés locales, les entreprises et les sociétés, les particuliers et organismes sans but lucratif, les organismes internationaux, organisations professionnelles, religieuses et d'éducation, les autorités militaires, fonctionnaires et partis politiques. Le Congrès Mondial des Parcs de 2003 a identifié quatre types principaux de gouvernance d'aires protégées : aires protégées gérées par le gouvernement (gouvernance étatique), aires protégées cogérées (gouvernance partagée) ; aires protégées privées (gouvernance privée) ; et aires conservées par les communautés (gouvernance communautaire).

L'expérience a montré que les facteurs clés d'une bonne gestion des aires protégées sont : un personnel formé, des institutions fortes ; un soutien politique sûr ; un bon cadre juridique et la mise en application des réglementations ; la participation des communautés locales à la planification et à la mise en œuvre de la gestion ; la coordination entre les organisations de gestion ; des plans détaillés de l'utilisation des

terres ; des limites clairement tracées et des fonds suffisants.

### ***Défis que présentent les aires protégées pour la réalisation de la GDF***

Les aires protégées forestières font face à de nombreux défis qui menacent la réalisation des objectifs de leur gestion. Même s'il existe un système de gestion, les aires protégées forestières pourraient être menacées par le braconnage aux dépens de la faune sauvage, la pêche illégale, l'extraction illicite des produits forestiers comme le bois, la déforestation illégale, l'exploitation minière illégale, l'empiètement des établissements humains, la surexploitation touristique et l'expansion des infrastructures, comme les routes et les barrages. Parfois, l'opposition des communautés locales à la création d'aires protégées contribue à leur dégradation ; dans d'autres cas, les gouvernements eux-mêmes ont compromis les aires protégées en permettant des activités extractives.

De nombreuses aires protégées manquent d'un financement durable, d'une gestion efficace et du soutien et de la participation des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que des fonctionnaires responsables des aires protégées. En outre, il pourrait y avoir des lois et droits conflictuels concernant les droits fonciers, l'utilisation des ressources naturelles et l'accès à celles-ci dans les aires protégées. Maintenir l'équilibre entre les mesures de conservation et l'exploitation coutumière est un défi permanent dans de nombreuses aires protégées forestières, et les activités humaines comme le braconnage et les incendies pourraient avoir aussi des effets néfastes graves sur les objectifs de conservation.

Les nouveaux défis et dangers pour les aires protégées forestières comprennent la pollution atmosphérique transfrontalière et le changement climatique. Face aux changements économiques rapides et, dans certains cas, aux recettes publiques déclinantes, les gouvernements sont soumis à une pression croissante pour ouvrir les aires protégées aux industries extractives. En outre, lorsque le système d'aires protégées est insuffisamment développé, on remarque un manque d'intégration des plans d'utilisation des terres et de connectivité des paysages. Cela réduit la capacité d'aires protégées isolées à maintenir un habitat de qualité nécessaire à certaines espèces et diminue leur résilience face au changement climatique.

En 2005, l'Évaluation de l'écosystème pour le millénaire a indiqué que, durant les 50 dernières années, les activités humaines ont transformé les écosystèmes plus rapidement et largement qu'à toute autre période de l'histoire de l'humanité, avec plus de 60 pour cent des écosystèmes de la planète déjà dégradés. Bien qu'ayant généré des gains économiques, ces changements ont eu un coût environnemental conséquent, y compris pour la perte de biodiversité et la dégradation des terres, qui à leur tour ont engendré des dommages économiques, sociaux et culturels. Les communautés tributaires de l'utilisation durable des forêts et des autres ressources naturelles sont particulièrement vulnérables à la dégradation de la biodiversité et de l'écosystème.

Néanmoins, les aires protégées forestières constituent une part importante des efforts de conservation au niveau mondial. Les habitats naturels contribuent fortement à l'atténuation des changements climatiques en emmagasinant et piégeant le carbone dans la végétation et les sols, et en maintenant des services écosystémiques essentiels qui permettent aux sociétés de réagir au changement climatique et à d'autres défis environnementaux et ensuite de s'y accoutumer. La création de nombreuses aires protégées pourrait être justifiée uniquement par leur valeur socioéconomique, pourtant leurs multiples biens et services environnementaux sont largement ignorés dans la comptabilité nationale.

Des investissements conséquents permettant d'étendre et de mieux connecter les systèmes d'aires protégées sont indispensables, de même qu'une gamme élargie de régimes de gouvernance et de gestion. Les systèmes d'aires protégées devraient être conçus de manière à neutraliser la menace du changement climatique, la demande croissante de ressources et leurs changements d'utilisation. Un nouveau programme pour les aires protégées impose la participation d'un large spectre d'acteurs et de détenteurs de droits et plus d'attention pour les paysages gérés par les peuples autochtones, les communautés locales, les propriétaires privés et d'autres acteurs des systèmes d'aires protégées. Il faudrait aussi prêter davantage attention aux façons d'intégrer les aires protégées dans le développement durable, y compris par la promotion d'infrastructures « vertes » comme élément de réponse stratégique au changement climatique. La GDF a un rôle important à jouer en relevant les défis futurs auxquels font face les aires protégées.

Vous trouverez plus de directives et de conseils pour l'établissement et la gestion des aires protégées dans les [Outils](#) et [Cas](#) de ce module

## Further learning

**Amend, S., Giraldo, A., Oltermari, J., Sánchez, R., Valarezo, V. & Yerena, E.** 2000. *Management plans: concepts and proposals*. San José and Quito, IUCN.

**Anon.** 2000. *Forest resources of Europe, CIS, North America, Australia, Japan and New Zealand: UNECE-FAO contribution to the Global Forest Resources Assessment 2000: main report*. UNECE and FAO, United Nations, Geneva, Switzerland and New York, USA.

**Anon.** 2001. *MCPFE classification of protected and protective forest areas in Europe: as agreed at the third expert-level meeting on the Follow up of the Lisbon Conference 25–26 September 2000, Vienna*. MCPFE, Vienna, Austria.

**Ashley, R., Russell, D. & Swallow, R.** 2006. The policy terrain in protected area landscapes: challenges for agroforestry in integrated landscape conservation. *Biodiversity and Conservation*, 15: 663–689.

**Bennett, F.A.** 2003. Linkages in the landscape: the role of corridors and connectivity in wildlife conservation. In: *Conserving forest ecosystems series* No. 1. Australia, IUCN Forest Conservation Programme.

**Borrini-Feyerabend, G., Johnston, J. & Pansky, D.** 2006. Governance of protected areas. In: Lockwood, Worboys and Kothari, eds. *Managing protected areas: a global guide*, pp. 116–145. London, Earthscan.

**Bruner, A.G., Gullison, R.E., Rice, R.E. & da Fonseca, G.A.B.** 2001. Effectiveness of parks in protecting tropical biodiversity. *Science*, 291: 125–127.

**Büttikofer, J.** 1947. *International Conference for the Protection of Nature: proceedings, resolutions and reports*. International Conference for the Protection of Nature.

**Caldwell, K.** 1934. The International Conference for the Protection of Fauna and Flora of Africa. *Journal of the Society for Preservation of Fauna in the Empire*, 22: 45–52.

**Chhatre, A. & Saberwal, V.** 2005. Political incentives for biodiversity conservation. *Conservation Biology*, 19: 310–317.

**Coad, L., Campbell, A., Miles, L. & Humphries, K.** 2008. [The costs and benefits of forest protected areas for local livelihoods: a review of the current literature](#). UNEP-WCMC.

**Dudley, N. & Parrish, J.** 2006. *Closing the gap: creating ecologically representative protected area systems*. Technical Series No. 24. Montreal, Canada, Secretariat of the Convention on Biological Diversity.

**Dalle, S.P., de Blois, S., Caballero, J. & Johns, T.** 2006. Integrating analyses of local landuse regulations, cultural perceptions and land-use/land cover data for assessing the success of community-based conservation. *Forest Ecology and Management*, 222: 370–383.

**Davey, A.G.** 1998. *National system planning for protected areas*. Best Practice Protected Area Guidelines Series No. 1. Gland, Switzerland and Cambridge, UK, IUCN.

**DeFries, R., Hansen, A., Turner, B.L., Reid, R. & Liu, J.** 2007. Land use change around protected areas: management to balance human needs and ecological function. *Ecological Applications*, 17: 1031–1038.

**Dickinson, M.B., Dickinson, J.C. & Putz, F.E.** 1996. Natural forest management as a conservation tool in the tropics: divergent views on possibilities and alternatives. *Commonwealth Forestry Review*, 75: 309–315.

**Ellis, E.A. & Porter-Bolland, L.** 2008. Is community-based forest management more effective than protected areas? A comparison of land use/land cover change in two neighboring study areas of the Central Yucatan Peninsula, Mexico. *Forest Ecology and Management*, 256: 1971–1983.

FAO. 1988. [National parks planning: a manual with annotated examples](#). FAO, Rome.

**Kies, C.H.M.H.** 1936. Nature protection in the East Indies. *American Committee for International Wildlife Protection, Special Publication* 8: 11–23.

**Redford, K.H., Brandon, K., & Sanderson, S.E.** 1998. *Parks in peril: people, politics and protected areas*. Washington D.C., Island Press.

**Reed, M.S.** 2008. Stakeholder participation for environmental management: a literature review. *Biological Conservation*, 141, Heft 10: 2417–2413.

**Stolton, A., Dudley, N., Belokurov, S., Krueger, L., Lopoukhine, N., MacKinnon, K., Sandwith, T. & Sekhran, N.** (eds). 2010. *Natural solutions: protected areas helping people cope with climate change*. Gland, Switzerland, IUCN.

**Velazquez, A., Bray, D.B., Duran, E., Romas, V.H., Mas, J.-F., McNab, R., Barry, B.D. & Radachowsky, J.** 2008. Tropical deforestation, community forests, and protected areas in the Maya Forest. *Ecology and Society*, 13: 56.

## Credits

This module was developed with the kind collaboration of the following people and/or institutions:

**Initiator(s):** Kyren Thelen

**Contributor(s):** Hivy Ortiz - FAORLC

